

# FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE 2022/2023

Ne remplir qu'une fiche par famille

Nom, prénom du représentant légal 1 : .....né(e) le : .....

Adresse (lieu d'envoi de la facture) : .....

Tel : ..... mail : .....

*(obligatoire pour l'ouverture d'un compte sur le Portail Familles)*

Employeur : (nom et adresse) .....

Nom, prénom du représentant légal 2 : .....né(e) le : .....

Adresse si différente : .....

Tel : ..... mail : .....

*(obligatoire pour l'ouverture d'un 2ème compte sur le Portail Familles)*

Employeur : (nom et adresse) .....

Autres personnes à contacter entre 12h00 et 13h30 (pouvant récupérer l'enfant si nécessaire) :

Nom, prénom :	Téléphone :	Lien avec l'enfant

- les réservations de repas doivent être faites sur le portail famille à partir du lien reçu par mail à la création de votre dossier.
- Rappel des délais à respecter pour la réservation des repas : les repas doivent être réservés au plus tard le jeudi avant 12h, de la semaine A pour la semaine B. Pour les annulations, le même délai de prévenance s'applique.

Nom et prénom des enfants	Date de naissance	Ecole et classe en 2022/2023	Régime particulier ** à préciser : sans viande, sans porc, allergie alimentaire

\*\* Les demandes de repas spécifiques pour allergie alimentaire se font uniquement en cas de signature d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à mettre en place en contactant l'école de votre enfant.

➤ **PAI ou autorisation de prise de médicament** (*affection longue durée*) :

la prise de médicament est autorisée seulement en cas de signature du document de l'Éducation Nationale (voir avec l'enseignant de l'enfant), Précisez ci-dessous les noms et prénoms des enfants concernés par ces PAI :

Nom : .....Prénom : ...../Nom : .....Prénom :  
.....

Je m'engage à fournir une trousse pour le restaurant scolaire contenant le traitement médical  
Pour les allergies alimentaires avec plateau repas spécifique : Obligation de transmettre les jours de repas au plus tard le lundi avant 12h00 pour la semaine suivante.

➤ **Autorisation de photographe/filmer pour une diffusion sur les supports de communication municipaux :**

Cette diffusion se fait uniquement dans le cadre de la valorisation des activités réalisées entre 12h00 et 13h30.

Oui  Non

➤ **Autorisation de sortie Atelier sport** (réservé aux enfants scolarisés du CP au CM2) :

J'autorise mon (mes) enfant(s) à se rendre dans les équipements sportifs de la ville accompagné(s) des éducateurs sportifs de la commune dans le cadre des ateliers sports.

Oui  Non

➤ **Je choisis de recevoir mes factures par mail :**

Oui  Non

---

Je soussigné(e) ..... certifie exacts les renseignements ci-dessus et autorise la collectivité à faire examiner mon enfant par le médecin le plus proche et si besoin, à le faire hospitaliser.

Montoir de Bretagne, le :

Signature :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des restaurants scolaires

Pièces à joindre :

Attestation CAF de moins de trois mois

Justificatif de domicile récent

RIB + autorisation de prélèvement (sauf pour les personnes déjà en prélèvement)

**Merci de retourner ce formulaire + justificatifs au service Éducation-Jeunesse**  
par mail à [enfanceetjeunesse@montoirdebretagne.fr](mailto:enfanceetjeunesse@montoirdebretagne.fr)  
ou par courrier : Hôtel de Ville 65 rue J Jaurès 44550 Montoir de Bretagne  
ou dans la boîte aux lettres située près de l'entrée du personnel sur le côté du bâtiment

Les données collectées par ce formulaire sont enregistrées sur un logiciel spécifique déclaré à la CNIL. En application avec la loi informatique et liberté du 06/01/78 (modifié en août 2014), vous avez un droit d'accès à vos informations personnelles.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser au service Éducation-Jeunesse.